



Copie certifiée
conforme à l'original
le 10 SEP. 2008

**DECISION N° 031/ARMP/CRD EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2008
DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS STATUANT EN
COMMISSION LITIGES SUR LE RECOURS DE LA SOCIETE SEIGNEURIE
PRONONCANT LA SUSPENSION DE LA PROCEDURE DE PASSATION DU
MARCHÉ CONCERNANT LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES AU
PROFIT DE LA MARINE NATIONALE (FOURNITURE DE PEINTURE ET
ACCESSOIRES ET PRODUITS DE REVETEMENT DE PLANCHER D'ATELIER)**

Le Comité de Règlement des Différends statuant en Commission Litiges

Vu l'article 30 du Code des Obligations de l'Administration modifiée par la loi n°2006-16 du 30 juin 2006 ;

Vu les articles 86, 87 et 88 du décret n° 2007-545 du 25 avril 2007 portant Code des marchés publics ;

Vu les articles 20 et 21 du décret n° 2007-546 du 25 avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés publics notamment en son article 21 ;

Vu le recours de la société « La Seigneurie-Afrique » en date du 08 septembre 2008, enregistré le même jour sous le numéro 181 au Secrétariat du Comité de Règlement des Différends ;

Monsieur Cheikh Saad Bou SAMBE entendu en son rapport ;

En présence de Monsieur Mansour DIOP, Président, assisté de MM. Abd'El Kader NDIAYE, Birahime SECK et Barane THIAM, membres du Comité de Règlement des Différends ;

De Monsieur Youssouf SAKHO, Directeur général de l'Autorité de Régulation des Marchés publics ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi lors de la séance du 10 septembre 2008 ;

DECIDE :

La suspension, jusqu'au prononcé de la décision de la Commission Litiges du Comité de Règlement des Différends de l'ARMP, de la procédure de passation du marché objet de l'appel d'offres ouvert pour la fourniture d'équipements spécifiques au profit de la Marine nationale (fourniture de peinture et accessoires et produits de revêtement de plancher d'atelier).



Copie certifiée
conforme à l'original
le 10 SEP. 2008

Dit que la présente décision sera notifiée par le Directeur général de l'ARMP au Ministère des Forces Armées, à la société « La Seigneurie-Afrique » et à la DCMP.

Fait à Dakar, le 10 septembre 2008

Le Président

Mansour DIOP